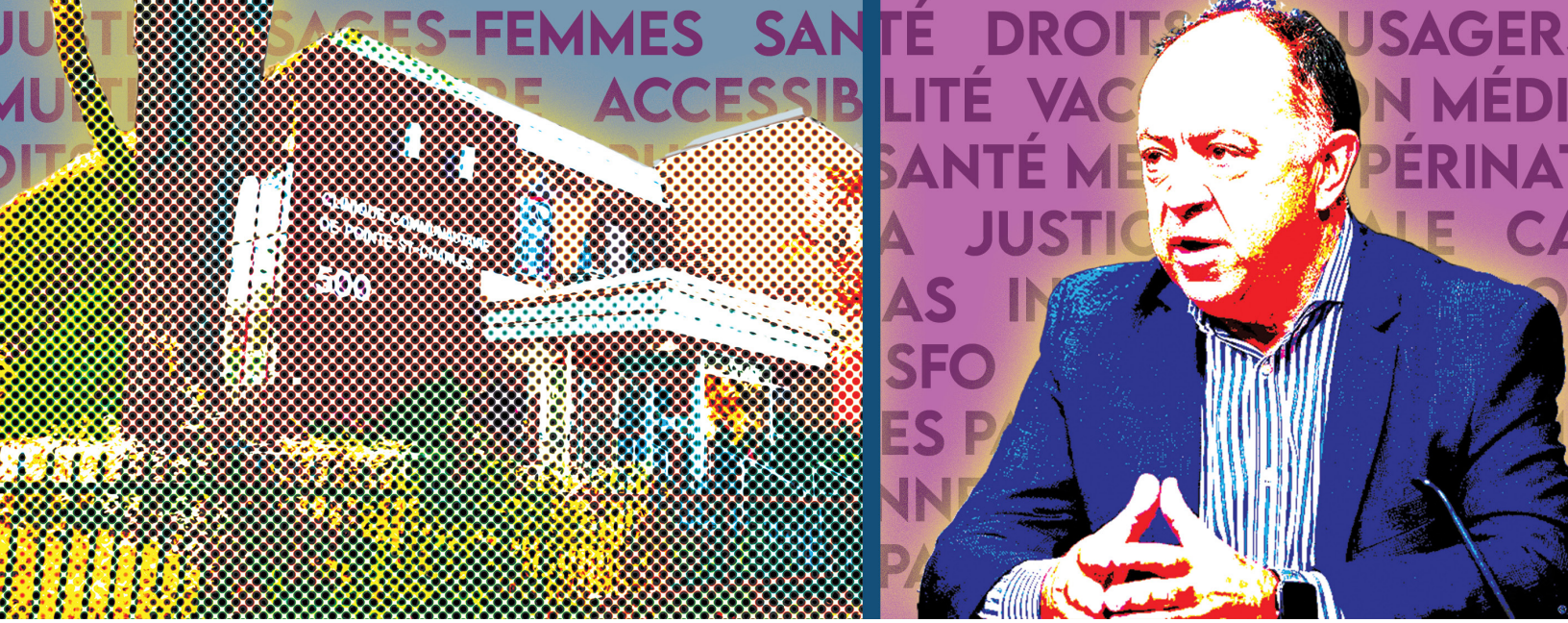

Image: Céline Bianchi

Assemblée publique de quartier sur le projet de loi 15

La Clinique doit-elle craindre la réforme Dubé?

Par Margot Silvestro, organisatrice communautaire

Le ministre Christian Dubé nous promet une autre réforme du réseau de la santé, la troisème en vingt ans après la réforme Couillard (2003) et la réforme Barrette (2015). Le titre du projet de loi – *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace* – énonce clairement l'objectif : améliorer « l'efficacité » de notre système de santé. Mais quelles sont les intentions du gouvernement? Quels seront ses effets sur les professionnel-le-s de la santé et les usager-ère-s? La Clinique tentera de démystifier les divers aspects de ce projet de loi lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 22 novembre prochain au Pavillon des aînés de Pointe-Saint-Charles.

Le projet de loi 15 est le plus volumineux projet de loi jamais déposé, avec plus de 1000 articles. Il entend révolutionner l'administration des soins de santé en créant une agence indépendante, Santé Québec. Cette instance sera responsable de la gestion du réseau alors que le ministère gardera sa responsabilité d'édicter les règles et de vérifier les résultats.

Mais qu'en est-il vraiment? Depuis le dépôt du projet de loi, des dizaines de voix s'élèvent pour le critiquer. On craint notamment que le privé prenne une plus grande place dans la prestation de soins. On redoute une centralisation des décisions. On se demande si les professionnel-le-s de la santé perdront leur capacité de prendre des décision. Les sages-femmes ont notamment déjà lancé l'alerte à ce sujet, puisque la nouvelle loi compte les placer sous la hiérarchie d'un directeur médical, effaçant plus d'un demi-siècle de luttes pour leur autonomie professionnelle. Et on se demande toujours comment les usager-ère-s seront affecté-e-s dans les faits.

Finalement, la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles doit-elle craindre cette réforme? Car n'oublions par que notre Clinique est un établissement particulier, une « exception » du système de santé. Quels effets cette réforme aura-t-elle sur notre modèle?

Toutes ces questions seront abordées lors de notre assemblée publique d'information sur la réforme Dubé, qui aura lieu le **mercredi 22 novembre de 17h à 19h** au Pavillon des aînés (2401 rue Mullins).

Nos panélistes invités seront **Philippe Hurteau**, recherchiste pour l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), qui viendra nous exposer les fondements de la réforme, les intérêts et les intentions du gouvernement. **Josyane Giroux**, présidente du Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ) nous parlera des effets directs de la réforme sur l'autonomie et la pratique des sages-femmes. **Margot Silvestro**, organisatrice communautaire de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles abordera les effets de la réforme sur la Clinique, son autonomie et son organisation.

Il y aura une halte-garderie sur place, ainsi qu'une collation et de la traduction anglaise. Veuillez noter que le Pavillon des aînés est accessible pour les personnes en fauteuil roulant.

On vous attend!